



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RAPPORT FINANCIER DE FIN D'EXERCISE POUR 2021-2022

NON-AUDITÉ

PRÉSENTÉ AU BUREAU DE LA RÉGIE INTERNE
POUR L'EXERCISE SE TERMINANT LE 31 MARS 2022

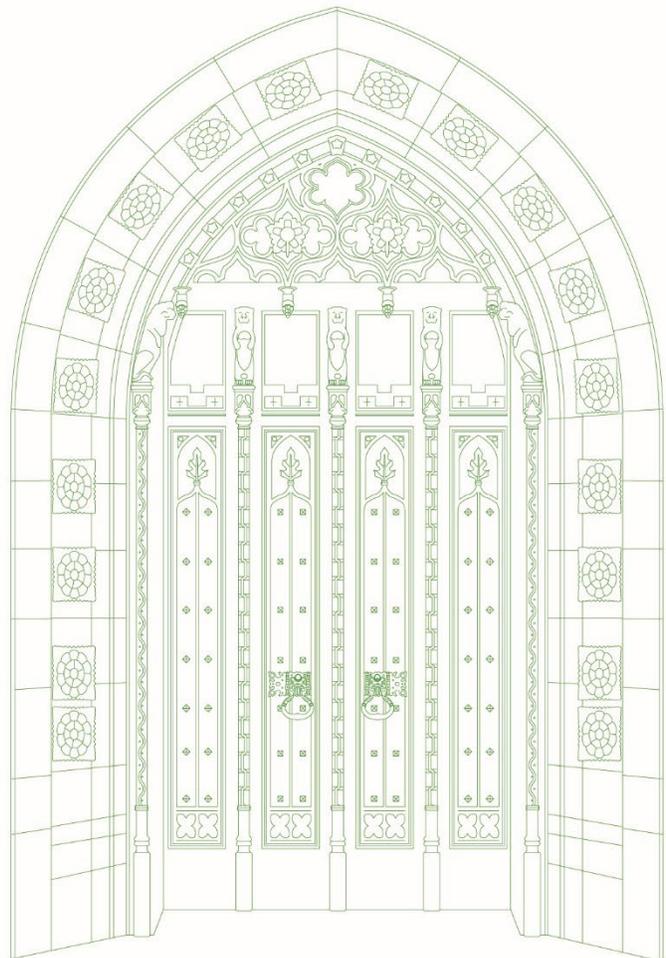


TABLE DES MATIÈRES

Résumé à l'intention de la haute direction	3
1.1 Introduction	3
1.2 Présentation	3
1.3 Pressions financières	3
1.4 Faits saillants des résultats financiers de 2021-2022	3
1.5 Comparaison à l'exercice précédent	4
Analyse financière comparative	5
2.1 Analyse des autorisations	5
2.2 Analyse des dépenses	7
2.3 Utilisation du budget au 31 mars	9
Résultats financiers de fin d'exercise	10
3.1 Excédent pour 2021-2022	10
3.2 Report de fonds du budget de fonctionnement à 2022-2023	10
3.3 États financiers audités annuels	11
Annexe – Renseignements supplémentaires	12

RÉSUMÉ À L'INTENTION DE LA HAUTE DIRECTION

1.1 Introduction

Le présent *Rapport financier de fin d'exercice* est présenté au Bureau de régie interne (le Bureau). Il compare les renseignements financiers de l'exercice en cours à ceux de l'exercice précédent. Ce rapport n'est pas audité, et il s'agit du premier de deux rapports financiers de fin d'exercice; le deuxième rapport sera présenté au Bureau suivant l'audit de fin d'exercice.

1.2 Présentation

Le présent rapport a été préparé en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses, conformément à la pratique utilisée dans les *Comptes publics du Canada*. Les autorisations comprennent le Budget principal des dépenses de la Chambre des communes (la Chambre) et d'autres postes pour 2021-2022, lesquels ont été approuvés par le Bureau.

1.3 Pressions financières

Les pressions financières causées par la pandémie de COVID-19 persistent et sont constamment surveillées, gérées et signalées. La Chambre a fait preuve d'une grande souplesse pour veiller à la santé et à la sécurité des députés, de leurs employés et des employés de l'Administration de la Chambre (l'Administration), tout en assurant la continuité de ses opérations et en appuyant le travail des députés dans les circonscriptions.

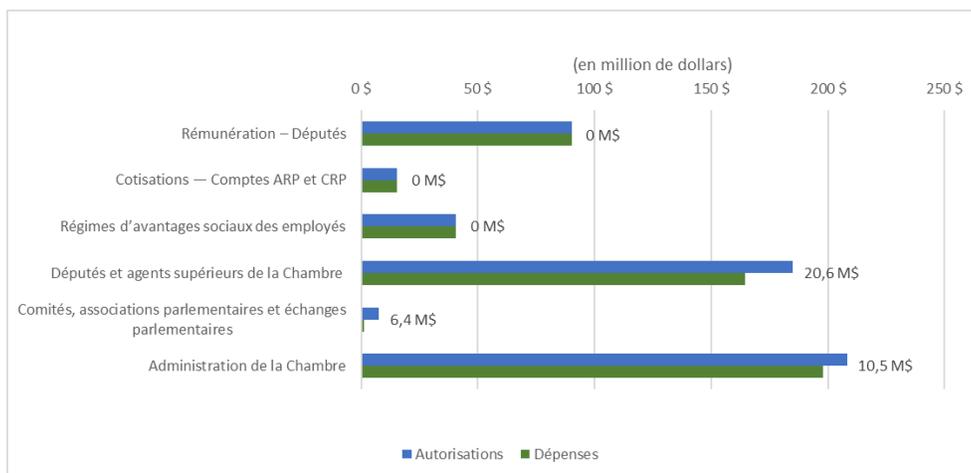
Afin d'atténuer les répercussions des risques opérationnels liés à la pandémie en tant que « Une Chambre unie, une équipe soudée », divers protocoles ont été mis en place. La Chambre a également effectué d'importants investissements technologiques et mis en œuvre des mesures préventives appropriées contre la COVID-19. La gestion des risques opérationnels pendant la pandémie est une priorité, et des efforts importants ont été déployés pour maintenir en place les services offerts à tous les intervenants.

1.4 Faits saillants des résultats financiers de 2021-2022

Au 31 mars 2022, la Chambre fonctionnait dans les limites de ses autorisations, et il n'y a pas d'autres éléments importants à signaler à part ceux qui sont mentionnés dans le présent rapport.

Les dépenses totales s'élevaient à 510,1 M\$, comparées aux autorisations de 547,6 M\$, ce qui a laissé un excédent de 37,5 M\$, soit 6,8 % des autorisations totales.

Graphique 1. Comparaison des autorisations et des dépenses de 2021-2022 par catégorie



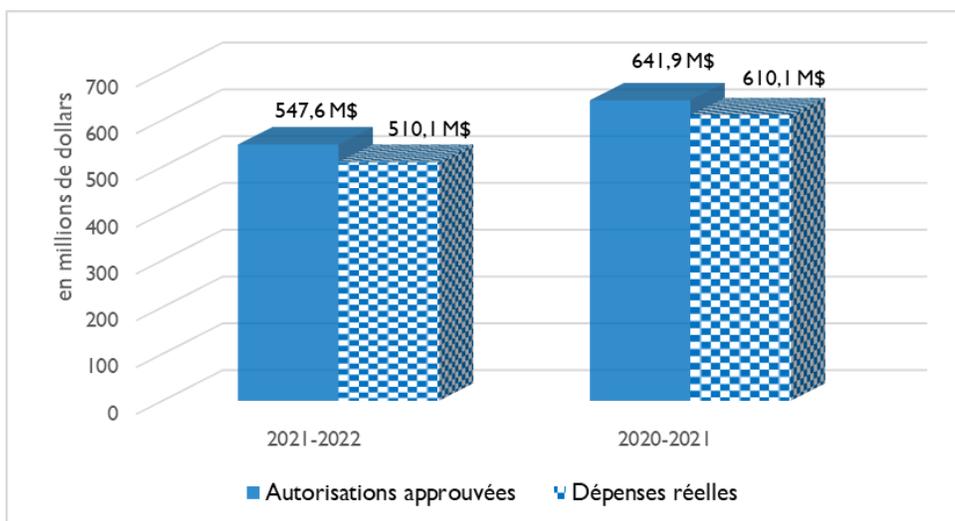
L'excédent résulte principalement de ce qui suit :

- les fonds inutilisés des budgets des députés et des agents supérieurs de la Chambre – même si ces fonds inutilisés s'expliquent en partie par une modification des tendances des dépenses, qui découle de l'élection générale et de la pandémie de COVID-19, dans l'ensemble, l'excédent reflète les tendances des dépenses typiques;
- des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités des comités, des associations et des échanges;
- des postes vacants à l'Administration et des problèmes que cette dernière a connus en raison des retards liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale.

1.5 Comparaison à l'exercice précédent

Le graphique suivant présente une comparaison entre les autorisations approuvées par le Bureau pouvant être utilisées et les dépenses réelles au 31 mars des exercices 2021-2022 et 2020-2021.

Graphique 2. Comparaison entre les autorisations approuvées et les dépenses réelles



Les autorisations (section 2.1) en 2021-2022 totalisaient 547,6 M\$, soit une diminution de 94,3 M\$ (14,7 %) par rapport à celles de 2020-2021, lesquelles s'élevaient à 641,9 M\$, principalement attribuable :

- à une diminution de 125,6 M\$ liée au rajustement actuariel de 2020-2021 des régimes de retraite des députés (comptes ARP et CRP¹);
- à un rajustement technique de 8,8 M\$, pour tenir compte des modifications législatives d'une année à l'autre visant l'indemnité de session des députés et leurs allocations de déplacement et de télécommunications, ainsi que les régimes de retraite des députés et les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE);
- à l'augmentation liée au coût de la vie des députés et des agents supérieurs de la Chambre;

¹ Compte d'allocations de retraite des parlementaires et compte de convention de retraite des parlementaires.

- à l'augmentation de l'indemnité de session et des rémunérations supplémentaires des députés, ainsi qu'au financement des mesures de renforcement du soutien à la sécurité offert aux députés;
- à l'augmentation visant l'entretien des systèmes de TI et des biens acquis pour les installations ainsi qu'au maintien des abonnements aux logiciels;
- à l'augmentation du financement servant à la stabilisation des services améliorés offerts par l'Administration.

Les dépenses réelles (section 2.2) de 2021-2022 totalisaient 510,1 M\$, soit une diminution de 100 M\$ (16,4 %) comparativement aux dépenses réelles de 2020-2021, qui s'élevaient à 610,1 M\$, principalement attribuable à une diminution de 125,6 M\$ liée au rajustement actuariel de 2020-2021 des régimes de retraite des députés (comptes ARP et CRP). Cette diminution est compensée par :

- les augmentations économiques approuvées pour certains employés de l'Administration;
- l'augmentation des frais de déplacement et d'autres dépenses en raison de l'assouplissement graduel des restrictions de santé publique liées à la COVID-19;
- l'augmentation des coûts liés aux élections, comme les indemnités de départ pour les anciens députés et leurs employés;
- l'augmentation des coûts liés à la mise en œuvre des mesures de renforcement du soutien à la sécurité offert aux députés.

ANALYSE FINANCIÈRE COMPARATIVE

2.1 Analyse des autorisations

Tableau 1. Comparaison des autorisations approuvées pour l'exercice se terminant le 31 mars de 2021-2022 et de 2020-2021

(en milliers de dollars)

Type	Description	2021-2022	2020-2021	Écart (\$)	Écart (%)
Postes législatifs	Rémunération — Députés (en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>)	90 173	80 426	9 747	12,1
Postes législatifs	Cotisations — Comptes ARP et CRP	15 468	139 203	(123 735)	(88,9)
Postes législatifs	Régimes d'avantages sociaux des employés — Députés et agents supérieurs de la Chambre, et Administration de la Chambre	40 720	40 465	254	0,6
Postes législatifs	Somme partielle	146 361	260 094	(113 733)	(43,7)
Postes non législatifs	Députés et agents supérieurs de la Chambre	185 079	175 576	9 502	5,4
Postes non législatifs	Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	7 715	7 755	(40)	(0,5)
Postes non législatifs	Administration de la Chambre	208 429	198 483	9 946	5,0
Postes non législatifs	Somme partielle	401 224	381 815	19 409	5,1
Total		547 584	641 909	(94 325)	(14,7)

Remarque : Comme il s'agit de montants arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Report de fonds du budget de fonctionnement

Les autorisations de 2021-2022 totalisant 547,6 M\$ comprennent un report de fonds du budget de fonctionnement de 18,0 M\$ de 2020-2021. Le report de fonds du budget de fonctionnement inclus dans les autorisations de 2020-2021 était de 17,5 M\$. Ce report de fonds est attribué aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre, conformément au *Manuel des allocations et des services aux députés*, ainsi qu'à l'Administration de la Chambre afin d'investir dans des projets et des initiatives visant à appuyer les députés. En 2021-2022, ces projets et initiatives comprenaient :

- la prestation de services numériques et virtuels aux députés;
- l'amélioration du Programme d'orientation des députés et du site Web Source;
- la mise en œuvre de programmes de prévention organisationnels liés à la santé et à la sécurité au travail;
- le cycle de vie de l'infrastructure de TI.

Autres changements dans les autorisations

Les changements les plus importants dans les autorisations ont trait à la diminution de 125,6 M\$ du rajustement actuariel des régimes de retraite des députés (comptes ARP et CRP) en 2020-2021, laquelle est compensée par les changements suivants :

- un montant de 6,6 M\$ pour les mesures de renforcement du soutien à la sécurité offert aux députés;
- un montant de 4,2 M\$ pour l'entretien des systèmes de TI et des biens acquis pour les installations dans le cadre de La vision et le plan à long terme;
- un montant de 3,1 M\$ pour le maintien des abonnements aux logiciels pour utilisateurs finaux;
- un montant de 2,1 M\$ pour stabiliser les services améliorés de l'Administration;
- un montant de 1,7 M\$ pour les augmentations liées au coût de la vie des députés et des agents supérieurs de la Chambre;
- un rajustement de 1,2 M\$ du supplément par électeur à la suite de l'élection générale de 2019;
- un rajustement technique de 8,8 M\$, pour tenir compte des modifications législatives d'une année à l'autre visant l'indemnité de session des députés et leurs allocations de déplacement et de télécommunications, ainsi que les régimes de retraite des députés et les RASE.

2.2 Analyse des dépenses

Tableau 2. Comparaison des dépenses cumulatives pour l'exercice se terminant le 31 mars de 2021-2022 et de 2020-2021

(en milliers de dollars)

Type	Description	2021-2022	2020-2021	Écart (\$)	Écart (%)
Postes législatifs	Rémunération — Députés (en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>)	90 173	80 426	9 747	12,1
Postes législatifs	Cotisations — Comptes ARP et CRP	15 468	139 203	(123 735)	(88,9)
Postes législatifs	Régimes d'avantages sociaux des employés — Députés et agents supérieurs de la Chambre, et Administration de la Chambre	40 720	40 465	254	0,6
Postes législatifs	Somme partielle	146 361	260 094	(113 733)	(43,7)
Postes non législatifs	Députés et agents supérieurs de la Chambre	164 497	162 433	2 064	1,3
Postes non législatifs	Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	1 277	1 273	4	0,3
Postes non législatifs	Administration de la Chambre	197 960	186 310	11 650	6,3
Postes non législatifs	Somme partielle	363 734	350 017	13 718	3,9
Total		510 095	610 110	(100 015)	(16,4)

Remarque : Comme il s'agit de montants arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les dépenses de 2021-2022 ont totalisé 510,1 M\$, comparativement à 610,1 M\$ en 2020-2021, ce qui a entraîné une diminution de 100 M\$ (16,4 %). L'écart le plus important est attribuable au paiement de 125,6 M\$ en 2020-2021 ayant trait à un rajustement actuariel des régimes de retraite des députés (comptes ARP et CRP), ce qui correspond aux changements dans les autorisations.

Même si les tendances en matière de dépenses en 2021-2022 et en 2020-2021 sont en partie le résultat du financement supplémentaire approuvé au cours de chaque exercice, elles ont également été touchées par des événements importants.

Événements importants

Pandémie de COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié l'éclosion de coronavirus (COVID-19) de pandémie mondiale. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur les travaux de la Chambre en 2020-2021. À mesure que la pandémie évoluait, des restrictions ont dû être mises en place tout au long de l'année pour limiter la propagation du virus. Cela a entraîné des dépenses beaucoup moins élevées que prévu.

Les répercussions ont continué d'être ressenties en 2021-2022, bien que dans une moindre mesure. Avec l'assouplissement graduel des restrictions en matière de déplacements et de rassemblements imposées par les autorités de santé publique durant la pandémie de COVID-19 et la lente reprise des activités, les dépenses de déplacement et d'accueil, principalement liées à l'exercice des fonctions parlementaires des députés, augmentent progressivement. De plus, avec la réouverture des bureaux de circonscription, les effectifs ont retrouvé leur niveau d'avant la pandémie. Pour ce qui est du centre d'impression, il fonctionne à plein régime depuis

septembre 2020; en revanche, la réduction des activités en personne sur la Colline continue d'avoir des répercussions sur les services de traiteur ainsi que sur la fréquentation des cafétérias et des restaurants.

Grâce à la réduction des exigences en matière de prestation de services sur place et la redéfinition des priorités ou le report des projets, lorsque c'était possible, des ressources ont pu être réaffectées ailleurs temporairement. Au total, 148 employés ont été réaffectés à l'exécution d'autres tâches que les leurs.

Des investissements technologiques ont également été effectués au cours de l'exercice précédent pour appuyer les délibérations virtuelles et les comités de la Chambre, et pour rendre possible le télétravail pendant la pandémie.

Élection générale

Le 15 août 2021, le Parlement a été dissous et une élection générale a eu lieu le 20 septembre 2021. L'élection générale a une incidence directe sur les tendances des dépenses en cours d'exercice des députés, des agents supérieurs de la Chambre et de l'Administration. Même si des coûts supplémentaires ont été engagés, comme les coûts liés aux indemnités de départ des anciens députés et de leurs employés, ainsi que ceux liés à l'équipement informatique acquis pour les députés nouvellement élus, ces coûts sont partiellement compensés par une réduction des dépenses salariales pour les employés des députés.

Manifestation du convoi

La manifestation du convoi a eu diverses répercussions sur les activités de la Colline pendant toute la durée de sa tenue, soit trois semaines, en février 2022. Toutefois, les coûts supplémentaires engagés par la Chambre ne sont pas importants et donc, il n'est pas nécessaire de divulguer séparément leurs répercussions financières.

Autres éléments qui ont eu une incidence importante sur les tendances des dépenses

Les dépenses de 2021-2022 comprennent un montant de 13,5 M\$ pour les augmentations économiques (quatre ans), comme les paiements rétroactifs et forfaitaires pour certains employés de l'Administration ainsi que l'augmentation de l'indemnité de session et des rémunérations supplémentaires des députés, conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*. De plus, la mise en œuvre des mesures de renforcement du soutien à la sécurité offert aux députés, commencée en 2020-2021, s'est poursuivie en 2021-2022.

L'inflation constitue un autre facteur important dont les répercussions sur les dépenses ont commencé à se faire sentir au cours du dernier trimestre de 2021-2022. Même si elle a commencé à augmenter durant le dernier trimestre, les autorités de 2021-2022 disposaient d'une capacité suffisante pour absorber cette augmentation.

2.3 Utilisation du budget au 31 mars

Tableau 3. Utilisation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars de 2021-2022 et de 2020-2021

(en milliers de dollars)

Type	Description	Autorisations de 2021-2022	Dépenses de 2021-2022	% des dépenses en 2021-2022	Autorisations de 2020-2021	Dépenses de 2020-2021	% des dépenses en 2020-2021
Postes législatifs	Rémunération — Députés (en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>)	90 173	90 173	100,0	80 426	80 426	100,0
Postes législatifs	Cotisations — Comptes ARP et CRP	15 468	15 468	100,0	139 203	139 203	100,0
Postes législatifs	Régimes d'avantages sociaux des employés — Députés et agents supérieurs de la Chambre, et Administration de la Chambre	40 720	40 720	100,0	40 465	40 465	100,0
Postes législatifs	Somme partielle	146 361	146 361	100,0	260 094	260 094	100,0
Postes non législatifs	Députés et agents supérieurs de la Chambre	185 079	164 497	88,9	175 576	162 433	92,5
Postes non législatifs	Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	7 715	1 277	16,5	7 755	1 273	16,4
Postes non législatifs	Administration de la Chambre	208 429	197 960	95,0	198 483	186 310	93,9
Postes non législatifs	Somme partielle	401 224	363 734	90,7	381 815	350 017	91,7
Total		547 584	510 095	93,2	641 909	610 110	95,0

Remarque : Comme il s'agit de montants arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les autorisations législatives sont toujours rajustées à la fin de l'exercice pour refléter les dépenses réelles, ce qui donne un taux d'utilisation de 100 %. En ce qui concerne les dépenses non législatives, l'utilisation des autorisations en 2021-2022 a diminué de 1 % par rapport à l'exercice précédent.

Dans l'ensemble, l'utilisation du budget en 2021-2022 est conforme à celle de l'année précédente, avec une diminution négligeable de 1,8 %.

RÉSULTATS FINANCIERS DE FIN D'EXERCISE

3.1 Excédent pour 2021-2022

Tableau 4. Situation financière en fin d'exercice pour 2021-2022

(en milliers de dollars)

Type	Description	Autorisations de 2021-2022	Dépenses de 2021-2022	Excédent/(déficit) de 2021-2022
Postes législatifs	Rémunération — Députés (en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>)	90 173	90 173	-
Postes législatifs	Cotisations — Comptes ARP et CRP	15 468	15 468	-
Postes législatifs	Régimes d'avantages sociaux des employés — Députés et agents supérieurs de la Chambre, et Administration de la Chambre	40 720	40 720	-
Postes législatifs	Somme partielle	146 361	146 361	-
Postes non législatifs	Députés et agents supérieurs de la Chambre	185 079	164 497	20 581
Postes non législatifs	Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	7 715	1 277	6 439
Postes non législatifs	Administration de la Chambre	208 429	197 960	10 469
Postes non législatifs	Somme partielle	401 224	363 734	37 489
Total		547 584	510 095	37 489

Remarque : Comme il s'agit de montants arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

En 2021-2022, la Chambre a fonctionné dans les limites de ses autorités, ce qui peut s'expliquer par une gestion financière prudente, un suivi rigoureux de nos résultats et la capacité de s'adapter rapidement aux situations nouvelles tout en limitant les répercussions financières dans la mesure du possible. La Chambre s'efforce continuellement de réduire au minimum les demandes de financement supplémentaire dans la mesure du possible, ce qui favorise une utilisation efficace des ressources.

3.2 Report de fonds du budget de fonctionnement à 2022-2023

Au 31 mars 2022, le total des dépenses s'élevait à 510,1 M\$, ce qui a laissé un excédent de 37,5 M\$. Ce montant correspond aux fonds inutilisés qui seront présentés dans les *Comptes publics du Canada*. Il convient de noter que l'excédent représente 9,8 % des autorisations non législatives du Budget principal des dépenses, tandis que le report de fonds du budget de fonctionnement est limité à 5 % des autorisations du Budget principal des dépenses, soit 19,2 M\$. Par conséquent, l'approbation du report intégral de 19,2 M\$ à 2022-2023 est demandée.

Une fois que le report de fonds est approuvé par le Bureau, une partie de celui-ci (6,8 M\$) sera attribuée aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre, conformément au *Manuel des allocations et des services aux députés*, tandis que la partie restante (12,4 M\$) sera investie dans des projets et des initiatives visant à appuyer les députés en 2022-2023.

3.3 États financiers audités annuels

Même si ce rapport a été préparé selon une comptabilité de caisse modifiée, la Chambre prépare également des états financiers selon la comptabilité d'exercice, conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public. Ces états financiers sont audités annuellement par un cabinet comptable indépendant et sont généralement présentés au Bureau à l'automne et publiés sur noscommunes.ca par la suite.

La principale différence entre le présent rapport et les États financiers est que ces derniers comprennent tous les éléments découlant des opérations financées par des autorisations parlementaires au cours des exercices antérieurs, actuels ou futurs. En revanche, ce rapport ne contient que les postes financés par les autorisations parlementaires reçues durant l'exercice en cours. Un rapprochement complet entre le coût de fonctionnement net et les autorisations parlementaires utilisées pour l'exercice en cours, y compris les postes sans incidence sur la trésorerie, comme l'amortissement des immobilisations corporelles et les services reçus gratuitement, sera inclus dans les États financiers, à la section « Notes aux États financiers ».

ANNEXE – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Tableau 5. Dépenses cumulatives par article courant et programme pour l'exercice se terminant le 31 mars de 2021-2022 et de 2020-2021

(en milliers de dollars)

	2021-2022 Députés, agents supérieurs et comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	2021-2022 Financement au moyen du budget central**	2021-2022 Administration de la Chambre	2020-2021 Députés, agents supérieurs et comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	2020-2021 Financement au moyen du budget central**	2020-2021 Administration de la Chambre
Salaires et avantages sociaux*	194 200	9 791	200 390	190 644	6 129	188 842
Cotisations — Comptes ARP et CRP	15 468	-	-	139 203	-	-
Transport et télécommunications	11 857	10 715	2 946	9 671	6 808	2 958
Services de publicité et d'impression	9 615	1 760	61	10 096	2 241	58
Services professionnels et spéciaux	3 809	3 323	12 800	4 241	3 535	12 003
Locations et licences	12 772	2 597	8 641	12 783	2 481	6 250
Réparations et entretien	458	638	5 525	531	1 151	6 330
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 745	3 212	2 908	1 549	2 763	1 826
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	1 810	3 762	13 880	2 042	3 770	15 277
Paiements de transfert	1 031	-	38	1 093	-	39
Autres	615	6	398	501	53	357
Total des dépenses brutes	253 381	35 803	247 586	372 354	28 931	233 941
Moins les revenus affectés aux dépenses	(135)	(474)	(26 066)	(134)	(413)	(24 569)
Total des dépenses nettes	253 246	35 329	221 521	372 220	28 518	209 372

Remarque : Comme il s'agit de montants arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

*L'indemnité de session et les rémunérations supplémentaires des députés et des agents supérieurs de la Chambre sont incluses dans *Salaires et avantages sociaux*, dans la colonne *Députés, agents supérieurs et comités, associations parlementaires et échanges parlementaires*.

**Coûts (y compris la partie des RASE correspondante) engagés et gérés par l'Administration à l'appui des députés et des agents supérieurs de la Chambre.